

ÉDITION 2024 DU RAPPORT OPTL

Après les perturbations successives liées à la pandémie de Covid-19, et face aux tensions géopolitiques internationales, notre Branche a fait preuve en 2023 de résilience et démontré sa capacité d'adaptation. Le transport de marchandises est néanmoins affecté par le ralentissement de l'économie et la volatilité des prix, tandis que l'activité du transport de personnes reste bien orientée et soutient l'emploi.

Soulignons à cet égard la justesse et la qualité des prévisions d'emploi émises chaque année par l'OPTL, en dépit des incertitudes qui caractérisent le contexte actuel.

Dans cette édition 2024 du rapport OPTL, nous poursuivons notre démarche d'observation et de compréhension des mutations en cours, en mettant en lumière les défis structurels et conjoncturels rencontrés par les transports routiers et la logistique.

Ainsi, après avoir largement analysé les difficultés de recrutement dans nos éditions précédentes, nous avons ici questionné l'attractivité des formations qui préparent aux emplois du transport et de la logistique, avec une exploitation originale de bases de données du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Nous avons également approfondi notre analyse des conditions de travail en investiguant les incivilités ou violences subies par le personnel roulant hors de l'entreprise.

De plus, un focus particulier a été réalisé pour apprécier l'impact de la transition écologique sur les besoins en emplois et en compétences dans la Branche, alors que les enjeux de décarbonation sont de plus en plus prégnants.

La formation professionnelle est un levier clé de transformation. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes plus spécifiquement intéressés dans cette édition au poids des formations obligatoires dans le plan de développement des compétences des entreprises de la Branche.

Les partenaires sociaux continuent par ailleurs, dans le cadre de groupes de travail, à préparer le développement de certifications de qualification professionnelle (CQP) qui répondent précisément aux besoins opérationnels des entreprises.

Enfin, le rapport 2024 de l'OPTL présente, pour la première fois depuis que l'Urssaf collecte auprès des entreprises les contributions dues au titre de l'emploi des travailleurs handicapés, des chiffres relatifs à l'emploi de personnes en situation de handicap dans la Branche entre 2021 et 2023.

PREMIÈRE PARTIE

L'EMPLOI ET LA FORMATION DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE EN 2023

L'EMPLOI

L'emploi salarié dans la Branche progresse mais connaît un ralentissement en 2023

- Plus de 800 000 salariés dans la branche au 31 décembre 2023.
- L'emploi salarié dans le transport routier et la logistique a progressé de 0,3 % en 2023, une légère augmentation après les 4,2 % d'augmentation en 2021 et 1,3 % en 2022.
- Le nombre de salariés du transport routier de marchandises régresse (-0,5 %) alors qu'il représente plus de 50 % des effectifs de la Branche.
- En termes d'emploi salarié, l'Occitanie est la région la plus dynamique (+2,3 % d'emploi salarié en 2023), tandis que la Nouvelle-Aquitaine en particulier observe un repli de ses effectifs (-0,5 %).

Moins de salariés en conduite, davantage en direction et exploitation transport

- Les conducteurs représentent les deux tiers des salariés de la Branche.
- On observe une baisse de plus de 2 700 conducteurs dans la Branche en 2023.
- En revanche, les effectifs des familles professionnelles direction et exploitation transport progressent respectivement de 10% et 6%.

Le ralentissement de l'économie se fait sentir sur les défaillances et cessations

- Tout comme en 2022, on dénombre plus de 42 000 défaillances d'entreprises et cessations d'activité dans la Branche en 2023.
- Le code APE 5320Z « Autres activités de postes et de courrier », qui comprend toutes les activités de transport et livraison de colis, concentre 83% des défaillances et cessations. Néanmoins, c'est dans les autres secteurs d'activité que leur nombre augmente en 2023 (+22%).
- En parallèle, le nombre de créations d'établissements augmente de 8 %.

Le nombre d'entreprises qui emploient des travailleurs handicapés augmente

- En 2023, plus de 5 200 entreprises de la Branche emploient des travailleurs handicapés (+2 %).
- Ils représentent 23 556 salariés.
- Le transport routier de voyageurs et les prestataires logistiques emploient davantage de travailleurs handicapés que nécessaire pour satisfaire l'obligation légale.
- 70 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont positionnés sur des emplois exigeant des conditions d'aptitudes particulières.

LES RECRUTEMENTS ET AUTRES MOUVEMENTS DE MAIN D'OEUVRE

Baisse des créations d'emploi et hausse des départs en fin de carrière

- Les CDI représentent 73 % des embauches de la Branche. Leur proportion recule de 3 points.
- Seulement 2 % des embauches sont destinés à accroître les capacités de production par création d'emploi (6 % en 2022).
 - Les recrutements sont plus souvent motivés par le remplacement des départs en fin de carrière, dans un contexte de vieillissement des effectifs salariés : 12 % des effectifs salariés ont plus de 60 ans (contre 9 % en 2013).
 - L'âge moyen des salariés de la Branche s'établit à 44 ans et demi.
- Le nombre de conducteurs ayant fait valoir leur droit au Congé de Fin d'Activité (CFA) dans le TRM et le TRV est orienté à la baisse (respectivement - 8 % et - 6 %), le nombre de bénéficiaires au 31.12.2023 augmente.
- Le taux de rotation de la main d'œuvre s'établit à 19%.

L'intérim, variable d'ajustement de l'emploi

- En 2023, le nombre d'intérimaires dans la Branche a augmenté de 12 %, après avoir diminué de 11 % en 2022.
- Cette hausse est notamment imputable au secteur des Prestataires Logistiques qui enregistre plus de 12 000 intérimaires supplémentaires.

Apaisement du marché du travail

- Baisse des offres d'emploi déposées par les entreprises de la Branche (-10 000 soit -12 %) notamment dans le secteur des prestataires logistiques (- 33 %).
- Pour les professions « cœur de métier », on observe près d'1 million d'offres diffusées en 2023, en provenance des différents secteurs de l'économie, soit une légère baisse de 1 % (après la hausse de 10 % en 2022). Les entreprises de la Branche sont à l'origine de 8 % de ces offres diffusées.
- Toujours pour ces professions, la part des offres en CDI a diminué de 2 points (37 %), alors qu'elle a augmenté de 10 points (61 %) sur le marché du travail français.
- A l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi sur les métiers du transport et de la logistique augmente (+3 % en 2023 après la baisse de 5 % en 2021). Combiné à la baisse du nombre d'offres, les tensions devraient se détendre sur le marché du travail.

Nombre important d'heures de travail pour les conducteurs grands routiers

- En moyenne, un salarié en équivalent temps plein de la Branche a perçu en 2022 une rémunération brute de près de 33 118 € par an, ce qui constitue une hausse de 5 %. En moyenne, en rémunération nette, un salarié en équivalent temps plein a perçu 25 470 € par an (+4 %).
- Pour les métiers de la Conduite, les conducteurs routiers et grands routiers ont le salaire le plus élevé. Cependant, ils sont ceux ayant le nombre moyen d'heures salariées le plus élevé (1 399 heures par an, +18 heures par rapport à 2021). Les ouvriers non qualifiés ont les rémunérations horaires les plus faibles de la Branche : ils gagnent en moyenne 10,59 € net par heure dans le transport sanitaire, 11,16 € dans le transport routier de marchandises et 11,99 € dans le transport routier de voyageurs.

LA FORMATION

Stabilité des effectifs formés aux métiers de la conduite en 2023

- En 2023, plus de 40 860 nouveaux conducteurs ont été formés à la conduite de véhicules lourds de transport routier de marchandises par la FIMO, une formation « Passerelle », le BAC Pro. et CAP du domaine de la conduite ou le titre professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur. Ils étaient 40 784 en 2022, + 0,2 %.
- 22 403 FIMO (marchandises ou voyageurs) ont été délivrés en 2023 soit une progression de 4 % avec une progression FIMO voyageurs plus importantes (+ 31 %, après + 38 % en 2022).
- L'ensemble des titres professionnels en transport-logistique délivrés en 2023 ont progressé de 4 % passant ainsi de 45 945 en 2022 à 47 743 en 2023 titres délivrés.
- Parallèlement, le nombre de diplômés en conduite est en baisse de 7 % par rapport à 2022. Cette baisse est notamment liée à la suppression du CAP CLM comme certification intermédiaire du BAC Pro. CTRM. En effet, les élèves du BAC Pro. CTRM ne peuvent se présenter à l'examen du CAP CLM qu'en candidat libre (décret 2020-1277 du 20.10.2020).
- Le taux de réussite aux diplômes préparant aux métiers de la « conduite », en hausse de 7 points, reste le plus élevé des formations transport-logistique (89 %).
- 31 % des diplômes « cœur de métier » de la Branche ont été délivrés pour des certifications relatives aux métiers de la conduite.
- 20 % de Certificats de Qualifications Professionnelles (CQP) supplémentaires ont été délivrés en 2023 dans le domaine du transport de fonds et valeurs supplémentaires.
- 28 % de CQP Métiers de Déménageur professionnel supplémentaires ont été délivrés en 2023. A noter que 2023 est la 2^{ème} session d'examen pour le CQP Déménageur option Compagnon dont les délivrances ont progressé de 71 %.

Formations aux autres métiers réglementés

- D'une manière générale, l'ensemble des attestations de capacité professionnelle délivrées sont en baisse en 2023.
- Le nombre d'attestations de capacité délivrées en « transport lourd » de marchandises baisse (de 21 % en 2023), ainsi que le nombre d'attestations de capacité délivrées en « transport léger » de marchandises (- 9 %).
- En parallèle, le nombre d'attestations de capacité délivrées aux entreprises exploitant des véhicules de transport en commun excédant neuf places, a baissé de 17 % en 2023 (après une baisse de 37 % en 2022), et le nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées pour du « transport léger » de personnes est en hausse de 2 % en 2023 (après une baisse de 3 % en 2022).

Formations continues

- La mobilisation du plan de développement des compétences est en hausse de 2,7 % dans les entreprises de la Branche.
- Plus de 11 150 formations ont été réalisées dans la Branche en 2023 (7 % de moins qu'en 2022) grâce au dispositif FNE-Formation (dont 15 % au bénéfice de salariés d'entreprises du transport routier de voyageurs), dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle.
- L'utilisation du dispositif Pro-A, qui s'est substitué aux périodes de professionnalisation, a été mobilisé par 477 en 2023 (pour rappel en 2022, ils étaient 713 stagiaires à l'avoir utilisé).

Recrutements par la formation

- 12 210 apprentis suivaient une formation Transport - Logistique fin 2023 dans les organismes de formation de la Branche (- 2,4 % par rapport à 2022) avec cependant une hausse des effectifs en première année d'apprentissage de 5,6 %.
- 45 % d'entre eux se sont positionnés sur une formation « Conduite » et 28 % sur une formation « Exploitation- gestion ».
- Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », l'aide exceptionnelle mise en place en juillet 2020 est encore en vigueur fin 2023 pour soutenir les embauches en contrat de professionnalisation. Cette aide est maintenue pour 2024 mais ne s'applique pas aux contrats de professionnalisation conclus après le 30 avril 2024.
- Globalement, le nombre d'alternants (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans la Branche a progressé de 0,8 % en 2023 (après + 2 % en 2022 et + 27 % en 2021).

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion professionnelle après une formation transport-logistique est en hausse

- En 2023, après une formation en transport-logistique, 64 % des jeunes apprentis et lycéens sont en emploi (68 % en 2022, - 4 points).
- 65 % des anciens apprentis et 61 % des lycéens sortis de formation transport-logistique qui occupent un emploi exercent leur activité dans une entreprise transport-logistique.
- Les lycéens sortant avec un diplôme de conduite routière intègrent plus rapidement le marché du travail que les lycéens des autres domaines de formation de la filière.
- Quel que soit le domaine de formation, les apprentis sortants à 6 mois se positionnent plus aisément sur le marché du travail que les lycéens (ces derniers optent majoritairement pour une poursuite d'études à temps plein).
- 83 % des sortants de contrats de professionnalisation sont en emploi.
- 76 % des personnes ayant réalisé un titre professionnel Conducteur Transport Routier de marchandises sur Porteur et/ou tous Véhicules et 83 % de ceux ayant suivi un parcours Permis+ FIMO sont en emploi.
- Les adultes (salariés en reconversion, demandeurs d'emplois...) s'insèrent presque aussi bien que les apprentis sortant d'une formation professionnelle de la Conduite.

Les focus de l'édition 2024

ZOOM SUR L'ATTRACTIVITE DES FORMATIONS TRANSPORT LOGISTIQUE

- Etude réalisée à partir de 3 bases de données (Orion, ParcourSup et Monmaster).
- À la rentrée 2024, 889 établissements proposaient au moins une formation en Transport Logistique regroupant 1 488 formations suivies par 35 566 élèves de première année préparant un diplôme dans ce secteur. Les formations infra Bac / Bac concentrent 87 % des effectifs entrants.
- 49 % n'ont pas rempli leurs promotions à la fin des procédures d'admission avec un taux de remplissage de 93 % au global. Il est de 80,2 % pour les formations post-Bac.
- Le nombre de candidatures pour les formations post-Bac est largement supérieur à la capacité d'accueil (en moyenne 11,3 candidatures pour chaque place disponible).
- Seulement 28 % des candidats reçoivent une proposition d'admission dans une des formations Transport et Logistique post-Bac.

- Un quart des propositions d’admission dans les formations post-Bac Transport Logistique sont acceptées par les candidats (contre 17 % des candidatures acceptées sur l’ensemble des formations post-Bac tous domaines confondus).
- A noter que :
 - près de la moitié des néo-bacheliers admis dans les formations Transport Logistique de niveau Bac +2/+3 ont obtenu une mention au Bac et que
 - 63 % des candidatures pour des formations Transport et Logistique de niveaux Bac +2/+3 proviennent de candidats originaires de la même académie.

ZOOM SUR LES ACTIONS DE FORMATION FINANCEES EN TRANSPORT LOGISTIQUE EN 2023

En 2023, 158 294 stagiaires, salariés d’une entreprise de la branche, ont bénéficié d’une prise en charge par OPCO Mobilités dans le cadre d’une formation.

- Le montant engagés dans les actions de formations s’élève à 79 846 665 €.
- 36 % des stagiaires de la Branche ayant bénéficié d’une prise en charge par OPCO Mobilités l’ont été pour suivre une formation obligatoire (FCO, CACES, Matières Dangereuses).
- Parmi les montants engagés par OPCO Mobilités pour financer des formations obligatoires dans la Branche, 69 % l’ont été pour des FCO, 17 % pour des formations « CACES » et 11 % pour des formations « Matières dangereuses ».
- D’après l’enquête Tableau de bord de l’AFT, on estime que 2 530 actions de formations ont été cofinancées dans la Branche par CPF des salariés en 2023 (34 % pour une FIMO/FCO et 14 % pour une formation « permis »).
- 19 % des établissements de la Branche emploient des apprentis et 95 % des recruteurs déclarent ne pas avoir de difficultés pour trouver des apprentis (principaux canaux de recrutement : centre de formation, candidatures spontanées, réseau relationnel...)

ZOOM SUR LES INCIVILITES/VIOLENCES ENVERS LES CONDUCTEURS

- Deux tiers des salariés du secteur Transport et entreposage (code HZ de la nomenclature A38) déclarent être au contact avec le public. La moitié d’entre eux dit avoir peur pendant leur travail pour leur sécurité (contre 34 % dans l’économie).
- 11 % des établissements interrogés déclarent avoir eu une ou plusieurs remontées de conducteurs quant à des incivilités/violences qu’ils auraient subies (4 000 établissements de la Branche).
- 19 % des entreprises de transport de voyageurs sont concernées par ce phénomène, 18 % pour les entreprises de transport sanitaire et 10 % pour le secteur Marchandises élargi.
- Dans 80 % des cas, les incivilités/violences envers les conducteurs du transport routier de voyageurs relèvent de violences verbales. Dans le transport sanitaire et le secteur Marchandises élargi, près de 7 fois sur 10 ce sont des conflits avec des usagers de la route qui sont évoqués.
- 80 % des établissements qui signalent ces problèmes y ont été confrontés moins de 6 mois avant l’enquête (entre mars et juin 2024) et ont lieu à des fréquences variables : 31 % des répondants y sont confrontés plusieurs fois par mois et 31 % rarement.
- Deux tiers des établissements pensent que les conducteurs n’ont pas les moyens pour y faire face et 42 % déclarent avoir mis en place des formations pour les aider à gérer les conflits
- Plus de 60 % des employeurs dont les conducteurs ont subi des incivilités/violences estiment qu’elles sont en hausse depuis cinq ans.

ZOOM SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- L'incertitude domine car 56 % des établissements interrogés ne savent pas si la transition écologique impactera leur activité. Néanmoins, 36 % estiment que leur activité sera impactée dans les deux années à venir.
- L'impact estimé est surtout vis-à-vis de l'énergie de la motorisation des véhicules (point de vue soutenu par 98 % des établissements du transport de voyageurs et du transport sanitaire et 90 % dans le secteur Marchandises).
- Les établissements des secteurs des activités Marchandises et du transport sanitaire associent majoritairement les conséquences de la transition écologique à une diminution des flux de transport (respectivement 78% et 74%). En revanche, les établissements de transport de voyageurs associent cela à une augmentation des flux de transport pour 90 % d'entre eux.
- 37 % des établissements envisageant un impact de la transition écologique déclarent avoir prévu des actions pour adapter l'activité dans les deux années à venir. A contrario, 8 % ne vont pas mettre en œuvre d'actions dans ces délais.
- 41 % d'établissements n'envisagent pas de recrutement en lien avec la transition écologique à l'horizon 2026 (seulement 9 % l'envisagent).
- 35 % des répondants ne pensent pas que la transition écologique va créer de nouveaux métiers dans leurs établissements (4 % le pensent).
- L'incertitude est forte concernant ces enjeux. 75 % des établissements interrogés ne savent pas si la transition écologique va nécessiter des formations dans leur entreprise et 57 % si elle va modifier les besoins en compétences pour les métiers existants.
- Toutefois, 20 % estiment que cela va modifier les besoins en compétences, notamment pour les métiers de mécanicien, conducteur de véhicules lourds et d'exploitant transport.

SECONDE PARTIE

DYNAMIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE

2024 : l'emploi progresse légèrement

L'Observatoire estime que le nombre de salariés au sein de la CCNTR aurait augmenté de 3 162 au cours de l'année 2024, ce qui porterait à 810 847 le total de salariés à la fin de l'année 2024 dans les établissements des transports routiers et auxiliaires de transport, soit une augmentation de 0,4 %.

Transport routier de marchandises et logistique

Les entreprises de transport de marchandises et de la logistique affrontent un repli de la consommation des ménages en volume du fait de l'inflation. Toutefois, elles bénéficient de la hausse des prix du transport routier de fret et de la baisse des prix du coût du gazole professionnel, tandis que le développement croissant du e-commerce offre de belles perspectives au secteur.

Transport routier de voyageurs

Le transport routier de voyageurs est le secteur éprouvant le plus de difficultés à recruter. Le vieillissement de la pyramide des âges, ainsi que le nombre d'incivilités grandissantes envers les conducteurs, provoquent notamment ces difficultés. En revanche, des initiatives sont mises en place pour réduire ces problèmes dans toute la France (accompagnement des conducteurs en leur proposant des formations, amélioration de leur sécurité par le biais de nouveaux dispositifs...).

Transport sanitaire

La nouvelle convention tarifaire signée le 13 avril 2023 a apporté une revalorisation des tarifs ambulance et VSL (Véhicule Sanitaire Léger) à partir du 8 novembre 2023. La signature de cette convention était incontournable pour faire face à l'augmentation des charges des entreprises : frais de personnel, carburant et coût du parc en particulier. La mise en place des Urgences Pré-Hospitalières (UPH) et du nouveau mode de rémunération intégrant le Revenu Minimum Garanti (RMG) pose des difficultés économiques. Sur le plan organisationnel, cette réforme porte ses fruits, mais l'équilibre économique reste à trouver.

Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2024 invitant le gouvernement à supprimer les textes réglementaires interdisant l'accès à la formation et à la profession d'ambulancier aux personnes titulaires d'un permis de conduire probatoire. L'adoption de cette loi permettrait une entrée plus précoce dans le métier et potentiellement d'atténuer les difficultés de recrutement.

À propos de l'OPTL :

Chaque année, le rapport de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL) fait le point sur les perspectives d'emploi et la formation dans le secteur. Recrutements, évolution et répartition des effectifs, attractivité des métiers ou encore nombre de diplômes délivrés... les indicateurs utilisés interrogent le dynamisme d'une branche professionnelle au cœur des interactions économiques de la société.

L'OPTL est une émanation de la Commission Paritaire Nationale professionnelle pour l'Emploi et la formation dans les métiers du Transport et de la Logistique (CPNEFP).